



Grasse, le mardi 20 janvier 2026

A l'attention des riverains du
Chemin de Saint-Jean

Objet : Point d'apport volontaire

CABINET DU MAIRE

Tel : 04 97 05 51 00
Fax : 04 97 05 51 01
REF : JV/FR/SO
N° 61 CAB.26

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son engagement constant en faveur d'un cadre de vie plus propre, plus moderne et mieux intégré à son environnement, la Ville de Grasse, en lien avec la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, a procédé à la création d'un point d'apport volontaire situé au 188 chemin de Saint-Jean.

Très concrètement cette réalisation représente un investissement de 13000 euros couvrant la pose d'une dalle en béton, la construction d'un mur périphérique de hauteur de 40 cm habillé de pierre de parement et d'un garde-corps métallique.

En marge de cet équipement, un appareil photo détecteur de mouvement, sera implanté à la hauteur du PAV et permettra de lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages.

Je tenais à vous apporter personnellement ces éléments d'information qui je l'espère, vous agréeront.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

e.v.

Bon à Vous.

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse.



Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr